

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE D'ARTIGUEMY

Enquête publique relative au projet de carte communale

Le public est informé que par arrêté intercommunal en date du 28 février 2018, le Président de la communauté de communes du Plateau de Lannemezan a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur l'élaboration de la carte communale d'Artiguemy.

Cette enquête publique se déroulera pendant une période de 36 jours consécutifs, du mercredi 04 avril à partir de 09h00 au mercredi 09 mai 2018 à 12h00.

La carte communale a pour objectif de définir et de délimiter les zones à urbaniser tout en protégeant l'espace agricole et le milieu naturel.

Le responsable du projet auprès duquel des informations peuvent être demandées est Monsieur Bruno FOURCADE, Maire d'ARTIGUEMY.

A été désigné par le Président du tribunal administratif de Pau, Monsieur DUBERTRAND Christian, en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie d'Artiguemy et pourront être consultés à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture soit le mercredi de 09h00 à 12h00.

Le dossier d'enquête publique peut aussi être consulté auprès des services de la communauté de communes du Plateau de Lannemezan (1 route d'Espagne – 65250 La Barthe de Neste), aux jours et heures habituels d'ouverture du siège administratif soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier de carte communale et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ou bien les adresser au commissaire enquêteur par écrit au siège de la CCPL (1 route d'Espagne à La Barthe de Neste) ou à la mairie d'Artiguemy ou par voie électronique à l'adresse suivante : **cartecommunale.artiguemy@gmail.com** (dans ce cas, noter en objet du courriel « Observations CC pour commissaire enquêteur »).

Le commissaire enquêteur recevra en mairie d'Artiguemy les :

- mercredi 11 avril 2018 de 09h00 à 12h00,
- samedi 21 avril 2018 de 09h00 à 12h00,
- mercredi 09 mai 2018 de 09h00 à 12h00.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège administratif de la CCPL – 1 route d'Espagne 65250 Barthe de Neste ou à la mairie d'Artiguemy un mois après la date de clôture de l'enquête pour une durée d'un an, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les informations relatives à l'enquête publique pourront être consultées sur le site internet suivant : <http://maisondesbaronnies.com>.

Après l'enquête publique, et en cas d'avis favorable, le projet de carte communale, éventuellement modifié, sera approuvé par délibération du conseil communautaire puis transmis à la préfète des Hautes-Pyrénées pour approbation. Une fois le dossier déposé en préfecture, la préfète disposera de deux mois pour approuver par arrêté la carte communale. A l'expiration de ce délai, la préfète est réputée avoir approuvé la carte.